

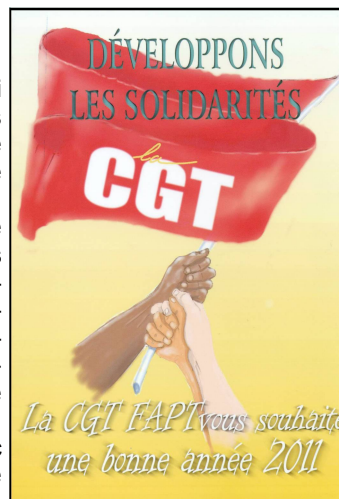
**Meilleurs vœux 2011 !**

Certes, l'histoire sociale retient plus facilement les grandes luttes qui ont marqué durablement les rapports sociaux et politiques que les périodes difficiles qui les ont préparées, 2010 fut à ce titre une sacrée année de préparation ! Et nous ne sommes qu'au début de l'écriture de l'histoire des retraites, loi promulguée n'est pas jouée !

Ce gouvernement et son MEDEF ont décidé de faire payer la crise aux salariés. D'ores et déjà, l'observatoire français des conjonctures économiques estime qu'à fin 2011 le taux de chômage de la population active s'élèvera à 10,6% ! Nous n'avons rien à attendre d'un gouvernement au plus bas dans les sondages, qui va jusqu'au bout donner des gages à sa majorité, flatter la droite à son extrême en donnant un caractère encore plus anti social, plus populiste à sa politique et à sa communication.

En la matière, les épisodes neigeux du mois de décembre 2010 avec sa propagande gouvernementale ont atteint un degré d'hypocrisie rarement vu, comment peuvent-ils s'étonner des carences en matière de déneigement alors qu'ils ont démantelé les services publics de l'équipement. Dans le cadre de la RGPP, depuis 3 ans un fonctionnaire sur 2 partants à la retraite n'est plus remplacé, il manque environ 10 000 agents pour fonctionner normalement ! Le gouvernement nous promet une réforme de la protection sociale, les hôpitaux sont menacés de fermeture et la réforme de la carte judiciaire se met en place avec ses fermetures de Palais de justice.

Alors oui, indignons-nous ! Mais aussi faisons en sorte que nos ambitions collectives et notre travail orientent notre monde vers la paix et une vie meilleure pour toute l'humanité !

**Branche Poste****Rien n'est inéluctable**

Depuis le 1^{er} janvier, conformément aux directives européennes, le secteur du courrier est totalement ouvert à la concurrence. Le Service Public Postal subit une nouvelle attaque de sa péréquation tarifaire, garantie de qualité de service et d'égalité territoriale, avec une perspective de hausses de tarifs et de dégradation des conditions de travail pour les salariés. L'alternative à cette « libéralisation » est pour la CGT FAPT, la conquête du droit à la communication pour tous.

L'enjeu est de réorienter La Poste au service du public et de ses salariés par une complémentarité renouvelée des ses activités répondant aux besoins des citoyens, mais aussi une véritable démocratie et transparence que seule la réappropriation publique garantit. Enfin, la CGT appelle à une forte mobilisation des salariés, usagers., élus pour imposer un réel développement du service Public postal.

Négociateur : ça urge !

Lors du premier Conseil d'Administration de La Poste, nos élus CGT exigent l'ouverture de négociations, et pour cause....

Malgré notre demande de poursuivre les négociations salariales, La Poste a maintenu la réunion de signature, 4 organisations syndicales ont signé (CFDT, CFTC, CGC, FO).

Voici le résultat : pour la classe III: une augmentation générale de 0,70%. En fonction de l'appréciation annuelle, l'augmentation individuelle sera de 0% à 6%, dans le cadre d'une enveloppe nationale de 1,80% calculée sur le salaire moyen des cadres concernés.

Pour les classes IV : 0.60% sur le salaire fixe de tous les CSA et dans le cadre d'une enveloppe de 2,70% au niveau national, les augmentations salariales individuelles pourront varier de 0% à 8,95%.

Branche Télécoms**Label et la bête !**

Le Mardi 21 Décembre 2010, le Label Diversité a été remis à SFR par le Ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux. La direction avait invité les organisations syndicales à cette remise.

SFR s'est vu remettre ce label par un responsable politique condamné le 4 juin 2010 pour « injure raciale non publique ».

Sans s'étendre sur la portée de ce jugement, il reste que la remise d'un label visant à promouvoir la diversité par le Ministre de l'intérieur est assez symptomatique de la valeur de ce label.

La CGT, qui a exprimé des revendications précises en matière de lutte contre les discriminations chez SFR, revendications qui n'ont pas été satisfaites, ne cautionne pas ces pseudos labels d'autopromotion et n'a donc pas participé à cette mascarade.

500 € oui mais ...

L'accord salarial 2010 à France Télécom stipulait que chaque salarié aurait, au minimum 500 €uros de plus en 2010 qu'en 2009, ce que beaucoup de salariés ont traduit par des augmentations pour tous de 500 €uros !

Mais, et c'est une des raisons pour laquelle la CGT n'a pas signé cet accord, ces garanties minimales d'augmentation prennent en compte les augmentations d'indices pour les fonctionnaires et les promotions pour tous les salariés.

Ainsi donc, un salarié promu en 2010 aura eu les 500 €uros dans le cadre de sa promotion et non de l'augmentation des salaires.

De plus les dates d'application des augmentations sont différentes et donc au final tout le monde n'a pas son dû ...

Il n'y a pas de petits profits lorsqu'il s'agit de rogner sur les salaires !

Échos

Réchauffement climatique : accord minimal

La 16^{ème} réunion de l'ONU s'achève par un accord sans véritable mesure nouvelle par rapport à Kyoto en 1996. Cependant des avancées sont à noter avec, notamment, la présence d'un volet social, lié au travail qui réaffirme l'exigence d'une économie à bas carbone avec un travail décent et un emploi de qualité.

Ce point est une victoire liée à l'activité du syndicalisme mondial et de la CSI. Pour la Cgt, qui revendique un Développement Humain Durable, l'avis des travailleurs doit être entendu sur la formation, les qualifications et les reconversions d'emplois nécessaires, ainsi que sur des droits nouveaux des salariés pour peser sur les stratégies d'entreprises.

Retraites

Suppression AGIRC

L'AGIRC verse aux cadres, en moyenne 40% de leur retraite. Elle est créée en 1947 pour permettre aux cadres d'acquiescer en répartition la totalité de leurs droits à retraite. La suppression du régime AGIRC obligerait les 4 millions de salariés qui y sont affiliés à se tourner vers l'épargne retraite pour compléter celle versée par la Sécurité sociale. Les promoteurs de la capitalisation sont prêts pour ce futur marché, à l'instar de G. Sarkozy (Médéric Malakoff).

La CGT va devoir mener bataille, pendant les 5 séances de négociation prévues d'ici fin mars pour le maintien et l'autofinancement du régime AGIRC.

L'AGIRC et les nouveaux III-1 et III-2

Suite au passage en SA de La Poste, à compter du 1^{er} janvier 2011 les nouveaux salariés contractuels de droit privé embauchés ne sont plus affiliés à l'IRCANTEC mais à l'ARCCO/AGIRC pour leur retraite complémentaire.

Sur la base des éléments de classification fournis par la direction de La Poste, le Conseil d'Administration de l'AGIRC (caisse de retraite complémentaire dédiée aux cadres) a décidé d'affilier la classe IV et les III-3. Donc les salariés III-1 et III-2 sont exclus de l'affiliation à l'AGIRC.

La Fédération FAPT CGT a été la seule à intervenir pour obtenir une affiliation à l'AGIRC de l'ensemble des salariés de la classe III. L'enjeu est d'importance car la non affiliation conduit à un abaissement des droits à retraite. Et au-delà cela encourage La Poste dans sa politique de bas salaire et de non reconnaissance des qualifications.

International

La CSI se fâche

Dans un récent entretien, la secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale (CSI), l'Australienne Sharan Burrow, a déclaré que les États ont « capitulé » devant les marchés financiers et les banques.

Rappelant que « *tailler dans le secteur public, c'est pousser, comme en Grande-Bretagne, 500 000 personnes au chômage* », elle a estimé qu'on assiste au « *retour de la vieille orthodoxie sous la houlette du Fonds Monétaire International* » dont le président, Dominique Strauss-Kahn, « accepte les portions infligées aux pays en pleine restructuration ».

Et elle a annoncé pour 2011, des démonstrations de « *la colère et de l'exaspération (qui) gonflent* ».

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

L'avenant pour les seniors

France Télécom est contrainte de modifier son accord senior signé en 2009. Au terme de négociations, l'entreprise a soumis un avenant à cet accord aux syndicats.

Le dispositif de l'accord initial prévoyait par exemple, le paiement du salaire à 80% pour un mi-temps travaillé, durant 3 années avant la retraite (cotisation retraite payée par l'employeur).

L'avenant prévoit la création d'un "temps partiel intermédiaire", qui permet une prolongation du dispositif avec 60% de temps de travail.

Pour la CGT « des avancées significatives ont été obtenues ». Après consultation de ses Syndicats Départementaux, la CGT a signé cet avenant.

Temps de Travail

Les forfaits jours français en cause

Le régime du forfait jours, réservé avant 2008 aux cadres et salariés itinérants, a été étendu depuis à des non-cadres. Mais voilà que selon un rapport encore confidentiel du Comité Européen des droits sociaux, organe du Conseil de l'Europe, le forfait jours français ne respecte pas la Charte sociale européenne par une « *durée excessive du travail hebdomadaire autorisée* » et une rémunération insuffisante des heures supplémentaires. Ce rapport a été transmis au comité des ministres du Conseil de l'Europe, qui doit rendre sa décision sur le forfait jours d'ici mi-janvier.

La Charte sociale garantit une «durée raisonnable» du travail et une «rémunération équitable».

La CGT a saisi le Conseil de l'Europe sur la réforme du temps de travail de 2008.

Les provinciales

Selon une étude de Pôle Emploi du 31 décembre 2010, les franciliennes travaillent moins souvent à temps partiel que les provinciales. L'étude montre aussi que si les femmes sont en moyenne plus diplômées que les hommes, elles sont aussi moins souvent cadres. En Ile de France, 45% des femmes ont un diplôme égal ou supérieur à Bac+2 contre 39% des hommes.

En province, ces taux sont respectivement de 32% et 25%. En Ile de France 24,7% des femmes sont cadres contre 32% des hommes. Pour la province, le nombre est faible, tous genres confondus, 15% des hommes et 10% des femmes sont cadres. Ainsi, ces résultats pointent aussi indirectement les conséquences de la casse des emplois notamment en province, il y a urgence à préserver et développer l'emploi industriel !

Égalité

Toujours moins !

L'accord Vie professionnelle – Vie privée, auquel La Poste a ajouté « temps partagé », a été marqué par différentes revendications, du mécontentement et par des luttes.

Au lieu de réellement négocier, l'entreprise confirme sa stratégie de gains de productivité : faire toujours plus avec moins !

Pour le temps partagé, la CGT revendique un emploi pour un départ.

La Poste propose de rémunérer à 70% (+5% de bonus) un 50% de temps travaillé pour les agents de plus de 50 ans ayant le service actif et de plus de 55 ans pour les autres.

La CGT revendique la rémunération à 100%. Cette mesure est réservée aux classes I et II. Nous demandons l'élargissement à la classe III et IV. Nous n'avons pas signé cet accord.